

N° 2025-138

OBJET :

*Culture – Projet du Chemin des
Abbeyes*

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reyvroz, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 octobre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....26
pour :.....26
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du projet de Chemin des Abbeyes, projet Inter-Espace Valléen inscrit au programme interrégional 2021-2027. Il s'agit d'un projet transfrontalier visant à mettre en valeur le patrimoine culturel de quatre abbayes :

- l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Suisse,
- l'abbaye d'Abondance,
- l'abbaye d'Aulps,
- l'abbaye de Sixt.

Ce projet a pour objectif de développer un itinéraire pédestre reliant ces sites emblématiques, tout en offrant aux visiteurs des expériences culturelles et patrimoniales enrichissantes.

Le périmètre du projet concerne trois intercommunalités françaises — la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA), la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC), et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) — ainsi que le canton du Valais en Suisse.

Afin de mener à bien ce projet, la réalisation d'une étude de faisabilité est nécessaire. Le coût estimatif de cette étude s'élève à 24 000 € TTC.

La CCPEVA, en tant que chef de file, assurera le portage financier de l'étude et sollicitera un soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Montagne Été-Hiver, à hauteur d'une aide représentant 50 % du montant.

Une convention de partenariat sera établie entre les trois collectivités françaises Espace Valléen. La CCMG et la CCHC participeront au cofinancement, à parts égales entre les trois intercommunalités concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le projet de Chemin des Abbeyes tel que présenté,
- **approuve** le cofinancement de l'étude de faisabilité, à parts égales entre les 3 communautés de communes concernées,
- **charge** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat et l'ensemble des documents afférents au projet.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

